Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 26 août 2021 17 h

Séance tenue le jeudi 26 août 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Errol Johnson, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Georges Bourelle et M. William Steinberg.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. La présidente d'assemblée souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de 13 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Andre Boisvert	M. Robert Coutu	Avec la construction d'une école secondaire au sud du viaduc Bourget (dans l'arrondissement d'Anjou), pourrait-on profiter de l'occasion pour construire un lien sécuritaire vers le nord pour

		SUITE - piétons et vélos. Serait-il possible d'utiliser l'emprise dans Montréal-est pour un futur boulevard vers Henri-Bourrassa pour un sentier multi-fonctionnel avec de la verdure. Le réseau cyclable manque d'endroit pour traverser le boul. Métropolitain. Ainsi le sentier Jean-Desprez pourrait suivre la friche en bordure de la voie de service et traverser l'autoroute par le viaduc Bourget. Avec ce lien, il serait possible d'avoir accès au parc-nature du bois d'Anjou. Quand pensez-vous compléter un lien sécuritaire entre le fleuve et la rivière des prairies?
Philippe Gravel	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Lundi dernier au conseil je posais une question assez simple que M Limoges, qui répondait à votre place, a semblé ne pas comprendre, Je vous la pose donc d'une autre façon. 5 élus de Projet Montréal font face à des poursuites devant des instances provinciales pour divers manquement à l'éthique. M Marinacci devant la CMQ, M Tomlinson, Mmes Patreau, Magini et Pollak devant le tribunal des droits de la personne. Malgré les accusations qui pèsent contre eux, ces élus se présentent à nouveau à la prochaine élection et vous avez endossé leur candidature. Si ces élus se trouvaient reconnus coupable, vont-ils pouvoir continuer de siéger au caucus de Projet Montréal malgré tout? Doit-on interpréter le fait que vous les autorisez à se présenter sous votre bannière comme une absolution, de votre part, des fautes reprochées? Je suis d'opinion que les citoyens ont droit de connaître votre position avant d'inscrire leur vote en novembre.
France Poulin	Mme Caroline Bourgeois (M. François Limoges)	Le Journal d'Outremont nous révélait récemment qu'un jeune adolescent s'est trouvé pourchassé par la milice Hassidique Chaverim au point où il a dû se réfugier dans une école primaire locale. Cela fait suite à un autre incident relaté dans les médias sociaux où un autre adolescent s'est vu intimidé et encerclé par cette même milice pour avoir supposément enfreint le couvre-feu(alors qu'il en était exempté revenant de son travail dans une épicerie locale). On comprend que la communauté hassidique, comme nous tous, soit inquiète depuis la perte de notre poste de police local sous le règne de Projet Montréal, cependant Outremont n'a pas besoin d'opérations quasi policière orchestrées par une milice religieuse. M Tomlinson se refuse à intervenir. Mme Bourgeois, en tant qu'élue responsable de la sécurité publique, peut-on compter sur vous pour qu'une intervention soit faite auprès de Chaverim?
Suzanne Langlois	Aux élus (M. Éric Alan Caldwell)	SVP ajouter secondes de plus au feu vert sur Jules-Poitras coin Henri Bourassa ouest, direction ouest. Il y a un bouchon à tous les jours aux heures de pointe. Merci!
Normand Guay	M. Normand Marinacci	plainte contre le 441 cherrier ile bizard il nourisse les mouette jai fait 7 plainte aucun changemnet depuis le 23 juin inpossible de manger a lexterieur

Question de	À	Objet
Erminia Penta	Élus – arrondissement Villeray−St-Michel−Parc Extension (M. François Limoges)	IN 2017 , VDM TOOK BACK SMALL LOT IN ALLEY. VDM, DID NOT ADVISE ME IN WRITING IN 2017 (23 491 374) (6 019 444). TODAY (AUGUST 20, 2021) I SELL BUILDING. IN 2012, I MANDATED TO HAVE CERTIFICAT DE LOCALISATION ($750 PLUS TAXE) PREPARED. TODAY IT IS NO GOOD. THE NOTARIES ON FILE (MAITRE BEAUDRY & MAITRE VALDES) ADVISE ME OF SITIUATION. HOWEVER, I HAVE NO BACK UP OR COMMUNICATION IN 2017 FROM VDM (I.E.SMALL LOT). TODAY, AUGUST 20, 2021, I NEED TO REDO & REPAY FOR CERTIFICAT DE LOCALISATION ($1050 PLUS TAX) . I ASK THE VDM TO SEND ME THE CORRESPONDANCE SENT TO MY ATTENTION IN 2017. IF THE CITY SEND ME AN ADVISORY IN 2017, IN GOOD FORM, I WOULD HAVE BEEN PREPARED TO DO THE STEPS NECESSARY AS AN OWNER TO BUILDING AT 4191 46 IEME RUE MTL H1Z 1M2. PLEASE PROVIDE ME WITH BACK UP & A DETAILED EXPLANATION. PLEASE ADVISE ME WHY I NEED TO REPAY ANOTHER CERTIFICAT DE LOCALISATION WHEN THE 2012 ONE IS GOOD UNTIL 10 YEARS. I GREATLY APPRECIATE YOUR ATTENTION IN THIS MTTER.
Alain Lépine	Mme Mary Deros (M. Sylvain Ouellet)	Samedi, le 24 juillet dernier, mon fils de 8 ans et moi-même avons été chassé d'un terrain de soccer du Parc Jarry par un membre de l'organisation Panellinios. Ces derniers prétendent avoir la propriété sur ces terrains et bloque l'accès aux citoyens, soit en cadenassant les terrains ou en les chassant des terrains lorsque la porte est ouverte. Les terrains sur lesquelles Panellinios auraient des droits sont les deux immenses terrains en gazon naturel situés dans la section nord-ouest du parc. En plus d'avoir un accès privilégié à ces deux immenses terrains, plusieurs match de l'équipe ont lieu sur le grand terrain synthétique adjacent aux terrains de soccer. La situation rend quasi impossible la pratique du soccer sur les terrains du parc pour les citoyens du quartier. Quelle est l'entente entre cette organisation et la ville de Montréal ? Merci
Brenda Lee Kelly	Député du quartier (M. Éric Alan Caldwell)	Allez vous refaire une évaluation de la fermeture de l'avenue de Lotbinière. La rue est fermée ce qui cause un embouteillage au coin de DeRepentigny et Sherbrooke, une intersection dangereuse. Il y a à peine 2 heures par semaine d'occupations d'enfants qui font des dessins dans la rue. Les citoyens des environs ont de la difficulté à trouver du stationnement puisque cette fermeture provoque au moins la perte de 10 places de stationnements. au mois de septembre, le retour au travail complet nous enlèvera encore plus de place, puisque les gens des autres quartiers viennent stationner dans le Parc. Le pire, est que nous avons de magnifiques parcs, des deux côtés de l'avenue, un autre au coin de DeRenty ainsi que la cour

		SUITE - d'école emménagée pour nos enfants. Il est très malheureux qu'une petite partie des citoyens des environs n'ont pas été consultés. Cette initiative n'est pas une initiative communautaire mais une initiative pour les besoins personnels sans penser aux autres.
Marc Poulin	Mme Maja Vodanovic (M. François Limoges)	Mme Vodanovic, au conseil de ville, cette question qui vous était adressée, a plutôt été prise en charge par M Beaudry qui n'y a pas répondu. Je profite donc de la séance d'aujourd'hui pour vous la poser de nouveau espérant, cette fois, une réponse de votre part. Samedi dernier sur Twitter, M Lampron, votre conseiller politique, publiait ceci : Mais qui était donc le candidat à la mairie de Montreal-Nord en 2013 pour Denis Coderre?Un ex-policier qui a été accusé au criminel pour agression sexuelle sur une mineure! Dire qu'il se permet aujourd'hui de faire la morale. Compte tenu que les accusations à l'égard de M Deguire datent de 2016, l'amalgame douteux de M Lampron revient à insinuer que M Coderre savait en 2013 et a passé l'éponge. M Lampron ne s'est pas excusé. Mme Vodanovic cautionnez-vous les propos de votre attaché politique et si non, allez-vous exercer des sanctions à l'égard de ce dernier pour ces propos diffamatoires et scandaleux?
Ray Coelho	M. Sylvain Ouellet	My petition to get the city of Montreal to stop adding industrial grade fluoride to the drinking water of Pointe-Claire and Dorval's water treatment plants has now reached 2030 signatures signed in person and includes residents of both Pointe-Claire and Dorval. Montreal adds this kind of fluoride to the drinking water for only those two sites when they've been historically against it. What's also troubling is this type of fluoride is not even approved by Health Canada to treat dental decay. Medicating someone without consent is wrong and for this reason as well as many others I ask the city of Montreal to cease water fluoridation at these locations as they are the only ones left in Montreal. What will be the decision of the city and what is required for it to end as no directions were given to me or outlined in general.
Elisa Lifraine	Élu responsible des parcs (M. Sylvain Ouellet)	Est-ce qu'il y a eu une décision de rendue suite au sondage pour aménagement du Parc Honoré Primeau? Quel a été la décision? Et pourquoi le parc Honoré Primeau ne se retrouve pas sur la liste des parcs de l'arrondissement?
Charles Bergeron	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	La semaine dernière, des représentants du Service de l'Eau de Montréal nous ont informés du fait que les travaux commandés provoqueront une baisse drastique du volume d'eau dans le lit du ruisseau, voire son assèchement total par moment. Qu'est-ce que la Ville entend faire, quel montant déboursera-t-elle, quels aménagements compensatoires réalisera t-elle, pour se conformer au "Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques"? Rappelons que le ruisseau du golf Meadowbrook a été reconnu comme un cours d'eau au sens de la Loi par la Cour Supérieure en 2018 et que cela n'a pas été remis en question par la Cour d'appel en 2021.

Question de	À	Objet
Isabelle Sawyer	Mme Valérie Plante M. Beny Masella M. Mitchel Brownstein	L'instance du conseil d'agglomération est non négligeable, car elle permet le dialogue, si essentiel aux processus de paix plutôt qu'à la polarisation qui est trop courante, même parmi la population. Svp, vous engagez-vous ici, maintenant, à résoudre l'enjeu des problèmes de raccordements inversés à l'origine de la pollution du ruisseau Meadowbrook, et ce dans un délai accéléré, avec soutien inter-villes, afin de prévenir sa canalisation? Ce ruisseau est le dernier vestige de la rivière historique Saint-Pierre et chaque mètre bleu et vert compte pour la survie de la faune, des insectes et des services écosystémiques rendus par la nature, que notre droit ne reconnaît pas encore assez. Dans le cas où les intérêts divergent et qu'il y ait des tensions, serait-il possible d'avoir recours à de la médiation (par exemple par la Présidente). Les citoyens de nos trois villes comptent sur vous. Un tel pas en arrière n'est pas acceptable pour la biodiversité.

N’ayant plus d’autres questions, la présidente d’assemblée, déclare la période de questions du public close à 17 h 28. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l’avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d’agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d’assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les élus-es ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Beny Masella	M. François Limoges	Questionne les délais des réponses du comité exécutif aux rapports et recommandations de diverses Commissions, et plus particulièrement, les délais des dépôts de ces réponses inscrits aux points 4.04 à 4.09 du présent ordre du jour / Aimerait connaître les balises existantes pour le temps alloué concernant le dépôt de ce type de réponses et, dans le cas où il n’y a pas de spécifications à cet effet, aimerait savoir si des délais peuvent être établis
M. Alex Bottausci	Mme Valérie Plante M. Sylvain Ouellet	Avis d’ébullition du 11 août 2021 dans l’ouest de l’île de Montréal, dont à Dollard-des-Ormeaux – Souhaite connaître les raisons qui justifient la période de neuf jours de cet avis d’ébullition et, y aura-t-il un post mortem à ce sujet? / Aimerait comprendre pourquoi les communications aux citoyens, en lien avec cet avis d’ébullition, qui devaient être assumées par les agents du 311, aient été détournées vers la mairie de Dollard-des-Ormeaux et, souhaite que l’aspect « communications aux citoyens » fasse partie du post mortem dans ce dossier

Question de	À	Objet
M. Errol Johnson	M. Sylvain Ouellet	Avis d'ébullition du 11 août 2021 dans l'ouest de l'île de Montréal, dont à Dollard-des-Ormeaux – Aimerait que les communications en français et en anglais aux citoyens soient arrimées, simultanées et similaires, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux de santé, souhaite qu'un protocole soit établi à cet effet et que des correctifs soient apportés
M. Mitchell Brownstein	M. Sylvain Ouellet	Jugement concernant la canalisation de la rivière Saint-Pierre – Existe-t-il des moyens légaux pour contester ou faire appel de ce jugement?

_____

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 44.

_____

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CG21 0417

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 août 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 41.04. Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, précise également qu'un amendement sera apporté au point 20.44.

Adopté à l'unanimité.

03.01

_____

CG21 0418

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 juin 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 juin 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 août 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG21 0419

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 juin 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 juin 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 août 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er juin au 31 juillet 2021.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er juin au 31 juillet 2021.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er juin au 31 juillet 2021.

CG21 0420

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'Administration à la suite de l'examen public du document intitulé « Perspectives budgétaires 2022 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration « Perspectives budgétaires 2022 » et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.04 1219163003

CG21 0421

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général sur le rapport concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.05 1219163005

CG21 0422

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général sur le rapport concernant la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-1525) et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.06 1219163006

CG21 0423

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023), et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.07 1219163007

CG21 0424

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le rapport intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.08 1219163004

CG21 0425

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission des finances et de l'administration sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et de l'administration sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicpales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal, et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.09 1219163002

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG21 0426

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : « Étude du Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : « Étude du Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG21 0427

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : « Étude du Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : « Étude du Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 », comprenant le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG21 0428

Dépôt du Bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.01 1212937005

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0429

Approuver un projet de convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de programmation relative à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juillet 2021 par sa résolution CE21 1216;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;

2 - de mandater le Service de la culture pour coordonner la mise en œuvre de cette Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218021001

CG21 0430

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9349-8871 Québec inc., un espace à bureaux situé au 6905, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2031 - Dépense totale de 5 573 694,12 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juin 2021 par sa résolution CE21 1169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9349-8871 Québec inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2022, un espace d'une superficie de 10 000 pieds carrés situé au 6905, rue Notre-Dame Est, à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 2 845 631,25 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 et 2022 au locateur, représentant un montant de 2 204 737,61 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 523 325,27 $, pour une dépense maximale de 2 728 062,88 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214565003

CG21 0431

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle estimée à 1 021 929,77 $, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et dépôts à neige dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG18 0062), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 3 376 354 $ à 4 398 283,77 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1277;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 021 929,77 $, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et dépôts à neige, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG18 0062), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 3 376 354,00 $ à 4 398 283,77 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1219088001

CG21 0432

Conclure une entente-cadre avec la firme Albert Viau division d'Emco Corporation pour la fourniture de robinets-vannes, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 1 910 681,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18446 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1282;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle la firme Albert Viau division d'Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des robinets-vannes, pour une somme maximale de 1 910 681,72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18446;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de la firme Albert Viau division d'Emco Corporation;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1214132003

CG21 0433

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1280;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une somme maximale de 398 772,31 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser une dépense de 79 754,46 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, toute entente contractuelle avec Hydro-Québec Distribution relative au présent contrat.

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1219057001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0434

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 201 351,84 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Antonio Moreau (1984) ltée (CE19 1135), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 373 242,83 $ à 604 797,45 $, taxes incluses (montant prolongation : 201 351,84 $ + variation de quantité: 30 202,78 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1278;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 201 351,84 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Antonio Moreau (1984) ltée (CE19 1135), majorant ainsi le montant total du contrat de 373 242,83 $ à 574 594,67 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser une dépense de 30 202,78 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1219106002

CG21 0435

Autoriser une dépense additionnelle de 1 121 585,82 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'accessoires et de maintenance dans le cadre des contrats accordés à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239 et CG15 0279), majorant ainsi le montant total des contrats des lots 1 à 8 de 35 514 197,99 $ à 36 630 725,71 $, taxes incluses et le montant total du contrat du lot 9 de 2 606 901,70 $ à 2 611 959,80 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 121 585,82 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'accessoires et de maintenance dans le cadre des contrats accordés à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239 et CG15 0279), majorant ainsi le montant total des contrats des lots 1 à 8 de 35 514 197,99 $ à 36 630 725,71 $, taxes incluses et majorant ainsi le montant total du contrat du lot 9 de 2 606 901,70 $ à 2 611 959,80 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1215243001

CG21 0436

Exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 646 062,51 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage pour les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC. lot 2 (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 633 023,56 $ à 1 279 086,07 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1283;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Groupe Garda SENC. LOT 2 (CG20 0458), pour une période de 12 mois à compter du 7 octobre 2021, et d' autoriser une dépense de 646 062,51 $, taxes incluses, pour le service de gardiennage des usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets, majorant ainsi le montant total du contrat de 633 023,56 $ à 1 279 086,07 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1217157004

CG21 0437

Exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 449 752,13 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à la firme Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 263 731,06 $ à 1 713 483,19 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1284;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à la firme Axia Services (CG18 0420), pour une période de 12 mois à compter du 14 septembre 2021, et d'autoriser une dépense de 449 752,13 $, taxes incluses, pour le service de gardiennage de l'usine d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 263 731,06 $ à 1 713 483,19 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217157006

CG21 0438

Autoriser la cession de contrat de la firme K+S Sel Windsor Ltée à la firme Sel Windsor Ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater pour la désinfection de l'eau (CG20 0111), et ce, pour le reste de l'entente et selon les mêmes conditions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1291;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la cession du contrat découlant de l'appel d'offres 20-18001 (CG20 0111) de K+S Sel Windsor ltée à Sel Windsor ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1217100002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0439

Conclure une entente d'achat contractuelle de gré à gré avec Evoqua Water Technologies Ltd, d'une durée de 52 mois pour la fourniture et la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable (Montant total de l'entente : 1 704 466,55 $, taxes et variation des quantités incluses)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1303;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'achat contractuelle de gré à gré, conformément à la loi, d'une durée de 52 mois, par laquelle Evoqua Water Technologies Ltd s'engage à fournir à la Ville, la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets pour le traitement de l'eau potable, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 1 549 515,05 $, selon son offre de services en date du 24 juin 2021;

2- d'autoriser une dépense de 154 951,50 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217100003

CG21 0440

Conclure une entente-cadre avec Sécurité Intelli-Force (S.I.F) inc. pour la fourniture d'un service de gardiennage sur demande pour certaines installations de la Ville de Montréal en lien avec les mesures d'urgence, pour une durée de 24 mois (Montant estimé de l'entente : 2 167 812,69 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-18880 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 24 mois, par laquelle Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de gardiennage pour certaines installations de la Ville de Montréal en lien avec les mesures d'urgence, pour une somme maximale de 2 167 812,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18880;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.)	1	2 167 812,69 $

2- de procéder à une évaluation du rendement de Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.);

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1219107003

CG21 0441

Approuver le projet d'avenant à l'appel d'offres public 20-18227 dont le contrat a été accordé à la société Groupe LAR inc. le 17 décembre 2020 (CG20 0690) et ce, afin de permettre le paiement complet des vannes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que l'entreposage et le transfert de la propriété de ces équipements à la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant à l'appel d'offres public 20-18227 dont le contrat a été octroyé à la société Groupe LAR inc. le 17 décembre 2020 et ce, afin de permettre le paiement complet des vannes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que l'entreposage et le transfert de la propriété de ces équipements à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1213438018

CG21 0442

Accorder un contrat à Techno-Contact inc., pour la fourniture de trois transformateurs à sec 10 MVA - Dépense totale de 1 346 426,92 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18795 (4 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Techno-Contact inc., le contrat pour la fourniture de trois transformateurs à sec 10MVA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 246 696,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18795 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'autoriser une dépense de 62 330 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 37 400 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno-Contact inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1216989002

CG21 0443

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge Co. pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et la location de chiffons d'atelier pour les employés de métier, pour une durée de 60 mois (Montant estimé de l'entente : 964 029,50 $, taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public 21-18845 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1293;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois par laquelle Québec Linge Co., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et location de chiffons d'atelier, pour une somme maximale de 803 357,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18845;

2- d'autoriser une dépense de 160 671,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Québec Linge Co.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement des ateliers du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1215382014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0444

Autoriser une dépense additionnelle de 957 000 $, taxes incluses, pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Nordmec Construction inc. (CG20 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 012 271,11 $ à 7 969 271,11 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 957 000 $, taxes incluses, pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Nordmec Construction inc. (CG20 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 012 271,11 $ à 7 969 271,11 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1213438007

CG21 0445

Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1307;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Guy Brunelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 641 560,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15680;

2- d'autoriser une dépense de 96 234,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Guy Brunelle inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1219057009

CG21 0446

Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à *9028-4043 Québec inc., Bousada,* plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 662 215,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15685;

2 - d'autoriser une dépense de 132 443,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de *9028-4043 Québec inc., Bousada*;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1219057010

CG21 0447

Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Démospec déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 878 868,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15694;

2 - d'autoriser une dépense de 131 830,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Démospec déconstruction inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1218115004

CG21 0448

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la construction d'une conduite de 450 mm sous la rue Avro, entre le boulevard Des Sources et le chemin Saint-Rémi, et la construction de deux chambres de débitmètre sur l'avenue Avro et sur le chemin de l'Aviation - Dépense totale de 4 504 744,54 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10368 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 450 mm sous la rue Avro, entre le boulevard Des Sources et le chemin Saint-Rémi, et la construction de deux chambres de débitmètre sur l'avenue Avro et sur le chemin de l'Aviation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 695 442,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10368;

2- d'autoriser une dépense de 554 316,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 254 492,77 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1216945004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0449

Accorder un contrat à Construction Camvi inc., pour la réfection des finis de plancher du rez-de-chaussée au bâtiment d'emmagasinement des boues (Secteur 667) - Dépense totale de 951 930,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19034-132387-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1318;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Construction Camvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des finis de plancher du rez-de-chaussée au bâtiment d'emmagasinement des boues (Secteur 667), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 793 275,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19034-132387-C;

2 - d'autoriser une dépense de 158 655,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Camvi inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1211541001

CG21 0450

Accorder un contrat à Demospec Déconstruction inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction et de décontamination de site du Centre de formation SPVM-DEMIX (3728) situé au 11 171, boulevard Métropolitain Est, à Montréal-Est - Dépense totale de 570 368,17 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15779 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction et de décontamination de site du Centre de formation SPVM-DEMIX (3728) situé au 11 171, boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 435,40 $ taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15779;

2 - d'autoriser une dépense de 71 915,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 19 017,46 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1219266001

CG21 0451

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 898 727,06 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP21036-BF0000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 939,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21036-BF0000-C;

2 - d'autoriser une dépense de 147 787,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1211541003

CG21 0452

Accorder un contrat à Poulain & Bureau inc. pour l'exécution de travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration Dorval, située au 55, rue Lilas à la cité de Dorval - Dépense totale de 615 524,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15743 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1320;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Poulain & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration Dorval, située au 55, rue Lilas à la Cité de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 390,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15743;

2- d'autoriser une dépense de 84 386,43 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 34 747,35 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Poulain & Bureau inc.;

5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1215364001

CG21 0453

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour l'exécution des travaux de canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook - Dépense totale de 1 571 800 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP21034-186188-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1322;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Loiselle inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 288 999,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21034-186188-C;

2- d'autoriser une dépense de 257 800 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 25 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Mitchell Brownstein

20.25 1211541004

_____

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG21 0454

Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1324;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire CIMA+ S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 868,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18591;

2- d'autoriser une dépense de 28 973,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1219057011

_____

CG21 0455

Accorder un contrat à la firme Groupe Santé Physimed inc., pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal pour une période maximale de 12 mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus - Dépense totale de 351 435,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18730 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1327;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Groupe Santé Physimed inc., un contrat pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 319 486,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18730;

2- d'autoriser un budget de contingences de 31 948,68 $, taxes incluses, pour une dépense maximale de 351 435,46 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1218548001

CG21 0456

Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Table de développement social de LaSalle (CG21 0204)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Table de développement social de LaSalle (CG21 0204) en date de la signature de la résolution du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1218369004

CG21 0457

Approuver le contrat d'utilisation du DAS (Système de distribution d'antennes) par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le site d'Aéroports de Montréal, situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour un terme de 6 ans et 10 mois, soit du 1er décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville - Dépense totale de 64 316,33 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat d'utilisation du DAS (Système de distribution d'antennes) par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le site d'Aéroports de Montréal, situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour un terme de 6 ans et 10 mois, à compter du 1er décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2025, moyennant un loyer total de 64 316,33 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1218042004

CG21 0458

Approuver l'entente à conclure entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'une section spécialisée en violence conjugale / Autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 3 016 000 $ / Autoriser la création de l'équipe de la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC) pour une période de trois ans avec option de prolongation de deux ans / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 435 000 $, un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 76 400 $ et une augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente à conclure entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité Publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'une section spécialisée en violence conjugale (SSVC);

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 3 016 000 $;

3- d'autoriser la création de l'équipe de la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC) pour une période de trois ans avec une option de prolongation de deux ans;

4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention;

5- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 435 000 $ ainsi qu'un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 76 400 $ et une augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste temporaire civil ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1215244002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0459

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique pour la contribution financière à l'Équipe de lutte au trafic d'armes (ELTA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 5 000 000 $, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 875 000 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 534 045 $ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 10 postes policiers et la création de deux postes temporaires civils pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2023 / Autoriser également l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de cinq postes policiers et la création d'un poste temporaire civil pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité Publique pour la contribution financière à l'équipe de lutte au trafic d'armes (ELTA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023;

2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 5 000 000 $, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 875 000 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 534 045 $, taxes incluses;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de dix postes policiers et la création de deux postes temporaires civils pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2023;

4- d'autoriser également l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de cinq postes policiers et la création d'un poste temporaire civil pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

5- d'autoriser, conditionnellement à l'octroi de la subvention qui doit être soumis à l'approbation préalable du gouvernement du Québec, sur recommandation du Conseil du trésor, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente qui en découlera et qui a pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1212610002

CG21 0460

Approuver l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal, relativement à la gestion des subventions de suppléments au loyer liées au programme AccèsLogis Montréal / Autoriser une contribution financière de la Ville représentant 10 % du coût de ces subventions de suppléments au loyer

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la signature d'une entente tripartite liant la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville pour assurer la gestion de subventions de suppléments au loyer dans les projets issus du programme AccèsLogis Montréal;

2- d'autoriser une contribution financière de la Ville représentant 10% du coût de ces suppléments au loyer.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1210640002

CG21 0461

Autoriser la signature d'un addenda à l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative aux suppléments au loyer, dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative aux suppléments au loyer, dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1210640003

CG21 0462

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie, à des fins de conversion pour un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble (terrain et bâtiment), situé au 4051A-4055, avenue Papineau, constitué du lot numéro 1 192 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 367,9 mètres carrés, pour un montant de 275 292 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie, aux fins de conversion pour un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble (terrain et bâtiment) situé au 4051A-4055, avenue Papineau, à Montréal constitué du lot 1 192 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 367,9 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 275 292 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

3 - d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 182 300 $, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095);

4 - d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1208703001

CG21 0463

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Hydro-Québec un espace à bureaux situé au 8245, avenue de l'Esplanade à Montréal, pour les besoins du PDQ 31 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 15 ans, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2037 - Dépense totale de 7 728 194,09 $, taxes et coût des travaux d'aménagement inclus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Hydro-Québec inc., pour une période de 15 ans, à compter du 1er avril 2022, un espace d'une superficie de 9 580 pieds carrés situé au 8245, avenue de l'Esplanade, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier (PDQ) 31 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 4 940 050,34 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 et 2022 au locateur, représentant un montant de 2 299 500 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 488 643,75 $, pour une dépense maximale de 2 788 143,75 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1214565004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0464

Approuver un addenda prolongeant au 15 avril 2023 la convention de contribution financière avec Jalon Mtl (CG19 0517) pour permettre la poursuite de son Projet en 2022 / Accorder une contribution financière supplémentaire de 925 000 $ à cet organisme, portant ainsi le montant total de la contribution financière à 4 625 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'addenda 1 prolongeant au 15 avril 2023 la convention de soutien financier avec Jalon Mtl (CG19 0517) pour permettre la poursuite du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent »;

2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 925 000 $ à Jalon Mtl, majorant ainsi le montant initial du soutien financier à 4 625 000 $;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1214674001

CG21 0465

Accorder un soutien financier de 65 000 $ à Missions Exeko afin de réaliser le projet « Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone », pour 2021, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 65 000 $ à Missions Exeko afin de réaliser le projet « Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone », pour 2021, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale prévu pour l'itinérance et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1218404001

CG21 0466

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres (CG19 0019), prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense maximale supplémentaire de 65 545 $, taxes non applicables, majorant ainsi le montant de la contribution financière initiale de 192 805 $ à 258 350 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres (CG19 0019), prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022, et d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 65 545 $, taxes non applicables, majorant ainsi le montant du soutien financier initial de 192 805 $ à 258 350 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1213277001

CG21 0467

Accorder un soutien total de 598 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 473 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Série mondiale de triathlon Montréal 2021, du 13 au 15 août 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien total de 598 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 473 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 $, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2021 du 13 au 15 août 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1218475002

CG21 0468

Accorder un soutien financier de 450 000 $ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période 2021-2024, dans le cadre du Fonds région et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 450 000 $ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période 2021-2024, dans le cadre du Fonds régions et ruralités;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1214815002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0469

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (CE20 0182), pour le projet Cultiver l'espoir, prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense supplémentaire de 65 000 $, taxes non applicables, majorant ainsi le montant initial de la contribution financière de 125 000 $ à 190 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (CE20 0182), pour le projet Cultiver l'espoir, prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 $, taxes non applicables, majorant ainsi le montant initial du soutien financier de 125 000 $ à 190 000 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1211683002

CG21 0470

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal pour la mise en œuvre, en 2021 et 2022, de la mesure « Renforcement de l'accompagnement en économie sociale » du plan de relance économique « Agir maintenant pour préparer la relance » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 200 000 $ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal afin d'offrir un accompagnement aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires au contexte de relance économique pour les années 2021 et 2022;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 novembre 2022;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1215008004

CG21 0471

Accorder une contribution financière maximale de 400 000 $ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser l'édition 2022 de son événement dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 $ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser l'édition 2022 de son événement dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1217952004

CG21 0472

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 256 213 $, à différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - 4 Villes liées / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender le point 20.44 par le remplacement du montant de « 256 213 $ » par celui de « **199 482 $** ».

L'amendement est requis afin de tenir compte du partage de compétences entre le comité exécutif et le conseil d'agglomération. Le montant total du soutien financier de compétence d'agglomération aurait dû se lire **199 482 $** et non 256 213 $.

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 482 $, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Lutte contre la pauvreté à Côte-Saint-Luc 2021; Juin à septembre 2021	137 082 $
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Travail de rue/milieu DDO; 1er avril 2021 au 31 mars 2023	62 400 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1218377002

CG21 0473

Accorder un soutien financier de 105 000 $, pour 2021, à Centre Interligne inc. afin de réaliser le projet « Bonification des programmes jeunesse et Alix », soit un versement de 47 250 $ pour 2021, 47 250 $ pour 2022 et 10 500 $ pour 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 105 000 $ à Centre Interligne inc., pour 2021, afin de réaliser le projet « Bonification des programmes jeunesse et Alix », soit un versement de 47 250 $ pour 2021, 47 250 $ pour 2022 et 10 500 $ pour 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1219232001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0474

Accorder un soutien financier de 150 000 $ à Îlot 84 pour le Réseau Îlot d'été Centre-ville dans le cadre de la collaboration de la Ville de Montréal pour le fonds de maintien des actifs stratégiques touristiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 150 000 $ à Îlot 84 pour soutenir son projet « Réseau Îlot d'été Centre-ville »;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1218733002

CG21 0475

Accorder un soutien financier totalisant 460 000 $ à Courons Montréal soit, un soutien financier de 35 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 $ pour l'édition 2022 du Marathon de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien d'une valeur totale de 460 000 $ à Courons Montréal, soit un soutien financier de 35 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'un soutien en biens, services et installations estimé à 425 000 $, pour l'année 2022, pour la tenue du Marathon de Montréal en 2022;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1218475005

CG21 0476

Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 27e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 27e édition de la Conférence de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1218468002

CG21 0477

Conclure une entente-cadre avec Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour l'achat de compteurs d'eau - Montant maximal de l'entente : 679 933,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18428 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1294;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture des compteurs d'eau potable;

2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, la commande pour la fourniture de compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18428 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Montant (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	679 933,84 $

3- de procéder à une évaluation du rendement de Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1214185001

CG21 0478

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 96 615,45 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG20 0694), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 438 969,75 $ à 4 535 585,20 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1329;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 96 615,45 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale (CG20 0694), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 438 969,75 $ à 4 535 585,20 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;

3- d'augmenter de manière récurrente la base budgétaire des charges du Service des finances de 71 944,78 $ en 2022 et de 27 078,38 $ en 2023 ainsi que celle des revenus de 330 827 $ en 2022 et de 15 365 $ en 2023, à la suite de la refacturation des frais d'audit à certaines entités du périmètre comptable de la Ville;

4- d'accorder en 2021 une augmentation de 88 200 $ au volet des dépenses et de 307 700 $ au volet des revenus du budget de fonctionnement du Service des finances;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1210029004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0479

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme sans but lucratif Maison St-Dominique, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 392,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue d'Iberville et au nord de la rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 383 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 50 000 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Maison St-Dominique, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 392,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue d'Iberville et au nord de la rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 383 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 50 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser une dépense de 10 551,33 $, plus les taxes applicables, pour couvrir les coûts aux livres de l'acquisition des propriétés destinées à la revente;

3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Maison St-Dominique démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1208190001

CG21 0480

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Coopérative Milieu de l'île (MIL), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 3 133,1 mètres carrés, situé au nord de la rue Van Horne et à l'ouest de l'avenue Marie-Stéphane, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 270 313 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative Milieu de l'île (MIL), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 3 133,1 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Marie-Stéphane, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 270 313 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1204396003

CG21 0481

Accorder un contrat à Venne Ford Garage P. Venne inc. (lot #1) et un contrat à Jacques Olivier Ford inc. (lot #2) pour l'acquisition de véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility et pour des camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 6 755 345,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18788 - (4 soum., lot #1) (2 soum., lot #2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility et pour des camionnettes à motorisation hybride complète, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18788;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Venne Ford - Garage P. Venne inc.	Lot 1 - véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility	3 797 113,76 $
Jacques Olivier Ford inc.	Lot 2 - camionnettes à motorisation hybride complète	2 958 232,02 $

2- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford - Garage P. Venne inc. et de Jacques Olivier Ford inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1215382010

CG21 0482

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc. (606 705,83 $, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (709 148,55 $, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (960 726,50 $, taxes incluses), GBI Experts-Conseils inc. (340 576,65 $, taxes incluses) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (367 659,01 $, taxes incluses), pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18702 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1449;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure cinq ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18702, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	606 705,83 $	1
FNX-INNOV inc.	709 148,55 $	2
SNC-Lavalin inc.	960 726,50 $	3
GBi Experts-Conseils inc.	340 576,65 $	5
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	367 659,01 $	6

2 - de procéder à une évaluation de rendement des firmes Solmatech inc., FNX-INNOV inc., SNC-Lavalin inc., GBi Experts-Conseils inc. et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.;

3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1217231009

CG21 0483

Accorder deux contrats de services professionnels de gré à gré à Groupe Santé Ducore, le premier pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil, pour une somme de 118 999,13 $, taxes incluses et le second pour la fourniture de services à titre de médecin-désigné (lot 2), pour une somme de 196 808,46 $, taxes incluses, totalisant ainsi une somme maximale de 315 807,59 $, taxes incluses, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1458;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022, à la firme Groupe Santé Ducore inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil (lot 1) au montant de 118 999,13 $, taxes incluses, et la fourniture de services à titre de médecin-désigné (lot 2) au montant de 196 808,46 $, taxes incluses, pour un montant total de 315 807,59 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1218548002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0484

Résilier le contrat de services professionnels accordé à NIP Paysage (CG12 0218), lauréate du concours de design urbain de la promenade Smith (CE11 1727)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1450;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à la firme NIP PAYSAGE (CG12 0218), lauréate du concours de design urbain de la promenade Smith (CE11 1727).

Adopté à l'unanimité.

20.56 1217506001

CG21 0485

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Société de développement social pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 161 606 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1451;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de service, de gré à gré, par lequel la Société de développement social s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS). pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021, aux prix de sa soumission, pour la somme maximale de 161 606 $, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de service en date du 19 juillet 2021 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1216794002

CG21 0486

Accorder un soutien financier de 2 689 858,62 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de cinq ans, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2026 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1469;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier annuel de 459 657,12 $, taxes incluses, indexé de 2,2 % au 1er septembre de chaque année de l'entente, à compter du 1er septembre 2022, pour un total de 2 401 659,48 $, taxes incluses. Des frais de gestion annuels de 12 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge à 2 689 858,62 $, taxes incluses, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1er septembre de chacune des années suivantes : (2021) 514 815,97 $; (2022) 526 141,93 $; (2023) 537 717,05 $; (2024) 549 546,82 $ et (2025) 561 636,85 $;

2- d'approuver un projet de protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre la Ville de Montréal et La Société canadienne de la Croix-Rouge, d'une durée de cinq ans, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2026, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1216232003

CG21 0487

Accorder un soutien financier de 172 494,67 $, taxes incluses, à Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée d'un an, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée d'un an, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal;

2 - d'accorder un soutien financier annuel de 164 280,64 $, taxes incluses. Des frais de gestion de 5% seront appliqués sur le montant précité, portant le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil à 172 494,67 $, taxes incluses;

3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1216232004

CG21 0488

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Lussier Chevrolet Buick GMC ltée pour l'acquisition de véhicules 100 % électriques, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 18 309 460,38 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18703 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1438;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Lussier Chevrolet Buick GMC ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules 100 % électriques, pour une somme maximale de 16 203 062,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18703;

3- d'autoriser une dépense de 2 106 398,10 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Lussier Chevrolet Buick GMC ltée;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1215382008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0489

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de véhicules utilitaires sports à motorisation hybride, branchables et rechargeables, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 7 056 204,13 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18667 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1439;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules utilitaires sport à motorisation hybride, branchables et rechargeables, pour une somme maximale de 6 244 428,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18667;

3- d'autoriser une dépenses de 811 775,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1215382009

CG21 0490

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes : Suncor Énergie inc. (19 409 592,27 $, taxes et variation des quantités incluses) - Harnois Énergies inc. (1 327 421,07 $, taxes et variation des quantités incluses) et Pétroles Crevier inc. (885 922,00 $, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 21-18803 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et mazout), pour le regroupement de la Ville de Montréal décrit au dossier décisionnel, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18803 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Suncor Énergie inc.	1	16 877 906,32 $
Harnois Énergies inc.	2	1 154 279,19 $
Pétroles Crevier inc.	3	770 366,96 $

3- d'autoriser une dépense de 2 820 382,87 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et de Pétroles Crevier inc.;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1217362003

CG21 0491

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location et la livraison de toilettes chimiques portatives avec désinfectant dans le cadre des mesures d'urgence, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'un an - Montant estimé de l'entente : 4 879 630,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18868 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1441;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location et la livraison de toilettes chimiques portatives avec désinfectant dans le cadre des mesures d'urgence, pour une somme maximale de 4 879 630,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18868;

3- de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des mesures d'urgence, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1214338004

CG21 0492

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Déric construction inc. pour l'exécution des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la salle d'équipements principale du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 6 631 403,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP20001-138409-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1444;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Déric Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la salle d'équipements principale du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 526 169,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20001-138409-C;

3- d'autoriser une dépense de 1 105 223,93 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Déric Construction inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1213438016

CG21 0493

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1445;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Toiture Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 1 089 706,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15685;

3- d'autoriser une dépense de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Toiture Trois Étoiles inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1219057012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0494

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'eau principal - Dépense totale de 4 472 891,51 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10365 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1446;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'eau principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 669 312,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10365;

3- d'autoriser une dépense de 550 396,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 253 182,54 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1217910003

CG21 0495

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour l'exécution des travaux d'enlèvement des sédiments des bassins de rétention d'Anjou - Dépense totale de 3 979 369,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BG21033-180171-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1447;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'enlèvement des sédiments des bassins de rétention d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 316 141,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BG21033-180171-C;

3- d'autoriser une dépense de 663 228,32 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1211541002

CG21 0496

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, pour le lot 3, avec AEdifica inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de transition écologique du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une période de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme de 3 523 777,84 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18448 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1453;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre pour le lot 3, avec AEdifica inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 3 064 154,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18448;

3 - d'autoriser une dépense de 459 623,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;

4 - de procéder une l'évaluation de rendement de l'adjudicataire AEdifica inc.;

5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1217055001

CG21 0497

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une période de 18 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 419 706,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18759 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1454;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une somme maximale de 2 419 706,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18759;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1217655005

CG21 0498

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec OnePoint Développement inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 1 032 820,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18758 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1455;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle OnePoint Développement inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une somme maximale de 1 032 820,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18758;

3- de procéder à une évaluation du rendement de OnePoint Développement inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1217655004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 et 20.72 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0499

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la fourniture de services sur demande de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique pour une durée de deux ans, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 179 834,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18794 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique, pour une somme maximale de 2 179 834,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18794;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1218057004

CG21 0500

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, pour une durée de 12 mois avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 924 347,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18733 - (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1457;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, par laquelle Cofomo inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée pour une somme maximale de 2 924 347,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18733;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1218285001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0501

Adopter une nouvelle résolution conformément aux exigences du MAMH pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2021 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) / Abroger la résolution CG21 0154

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

que la Ville de Montréal :

1- abroge la résolution CG21 0154;

2- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

3- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

4- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la nouvelle programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

5- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

7- atteste par la présente résolution que la nouvelle programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217814002

CG21 0502

Autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 550 673,75 $ à 677 146,25 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 550 673,75 $ à 677 146,25 $.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1213219008

CG21 0503

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1211179005

CG21 0504

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1213867002

CG21 0505

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1218812004

Point 41.04

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 $ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier, entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliot-Trudeau (08-037)

Retiré – Voir point 3.01.

CG21 0506

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1216898001

CG21 0507

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1218927012

CG21 0508

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1219168003

CG21 0509

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1218383002

CG21 0510

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1214320011

CG21 0511

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1211179009

CG21 0512

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1217796012

CG21 0513

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 985 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 985 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1216981001

CG21 0514

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.13 1218973001

CG21 0515

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.14 1208169004

CG21 0516

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.15 1215092003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0517

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0395;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0395;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 0999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1208169005

Règlement RCG 21-015

CG21 0518

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0396;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 1000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1218144003

Règlement RCG 21-016

CG21 0519

Adoption - Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art / Réserver une somme de 3 120 000 $ pour sa mise en œuvre

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0397;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0397;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 0998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art »;

2- de réserver une somme de 3 120 000 $ pour sa mise en œuvre;

3- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme en 2025 et en 2026.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1208383002

Règlement RCG 21-017

CG21 0520

Adoption - Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 $ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 $ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0398;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 $ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0398;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021, par sa résolution CE21 1101;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 $ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1218247001

Règlement RCG 21-018

CG21 0521

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0399;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0399;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021, par sa résolution CE21 1097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1219099003

Règlement RCG 19-026-2

CG21 0522

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0400;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 par sa résolution CG21 0400;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021, par sa résolution CE21 1100;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1214863001

Règlement RCG 12-003-3

CG21 0523

Approuver le Règlement R-207 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 467 523 $ pour financer le projet « Migration 2022 du progiciel Hastus », pour un terme de 10 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-207 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 467 523 $ pour un terme de 10 ans pour financer le projet - Migration 2022 du progiciel Hastus;

2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1217945005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 à 50.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0524

Approuver la solution intérimaire pour la gestion du temps supplémentaire et le règlement d'un litige en référence aux lettres d'ententes No. 11 et No. 19, conclues entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la solution intérimaire pour la gestion du temps supplémentaire et le règlement d'un litige en référence aux lettres d'ententes Nº 11 et Nº 19, conclues entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125).

Adopté à l'unanimité.

50.01 1217839002

CG21 0525

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant le dépassement du nombre d'assignations prévu à la convention collective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant le dépassement du nombre d'assignations prévu à la convention collective.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1218710003

CG21 0526

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant la mise à l'essai d'horaires de travail dans un certain nombre d'unités - Direction de la gendarmerie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant la mise à l'essai d'horaires de travail dans un certain nombre d'unités - Direction de la gendarmerie.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1218710002

CG21 0527

Renouveler le mandat de madame Josée Bérubé comme administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain (Exo) pour une durée de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de madame Josée Bérubé à titre d'administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain – (Exo), pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217999005

À 18 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée et remercie le personnel du Service du greffe, du Bureau de la présidence et du soutien technique pour leur précieuse collaboration.

Manon Barbe PRÉSIDENTE	Emmanuel Tani-Moore GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE